

CONTEXTE

Le CNDS continuera à promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé : le sport pour prévenir, le sport pour accompagner un traitement, le sport pour faire reculer la récidive.

Les plans régionaux « Sport, Santé, Bien-être » fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour tous et à tous les âges de la vie. Les actions partenariales et en réseau qui répondent aux objectifs fixés dans ces programmes seront prioritairement soutenues, en coopération avec l'Agence régionale de santé (ARS).



PUBLICS CIBLES

- Les personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, maladies métaboliques, cancer, BPCO, Parkinson, Alzheimer...).
- Les populations concernées par les actions « sport santé » dans le cadre des **contrats de ville et des Contrats Locaux de Santé**.
- Les personnes licenciées pratiquant une activité physiques de prévention dans un cadre fédéral dédié

PRIORITES

- Accompagner les actions du plan régional « Sport Santé Bien-être »
- En lien avec le plan national de prévention du dopage 2015-2018, aider **des actions de prévention dopage** (les interventions pédagogiques seront prises en charge et assurées par **l'AMPD du Centre-Val de Loire**).
- Aider les actions visant à accompagner un traitement et à faire reculer la récidive
- Accompagner le sport comme outil de prévention dans un cadre fédéral dédié



RECOMMANDATIONS ET MODALITES

Pour pouvoir déposer une demande de subvention CNDS, les porteurs de projet devront obligatoirement rencontrer le service de l'Etat (DDCS/PP ou DRDJSCS), voir contact ci-dessous. Les actions devront être déposées via <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>, auprès du service de l'Etat instructeur (DDCS/PP, DRDJSCS), avant la date limite de dépôt des dossiers de la campagne CNDS 2018 : **22 avril 2018**. Les **bénéficiaires** éligibles sont **les associations** sportives affiliées à une fédération française agréée, **les associations locales** œuvrant dans le domaine de la santé et **les associations support des centres médico-sportifs**.

L'inscription sur l'annuaire internet sport santé www.sport-sante-centravaldeloire.fr est fortement préconisé.

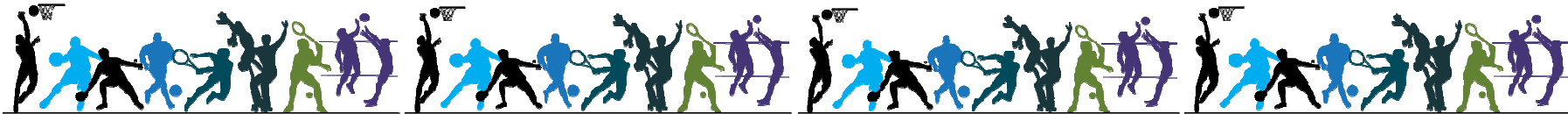
- **Co-Financement ARS-CNDS en Centre-Val de Loire**

Ce co-financement est destiné aux projets prenant en compte le principe d'universalisme proportionné en direction des femmes enceintes, des jeunes parents, des jeunes par l'approche universelle, et par des interventions ciblées en direction des personnes porteuses de maladies chroniques, des personnes en grande précarité. Ces projets doivent être portés par des têtes de réseau régionales, à défaut pluri-départementales.

Pour prétendre à un éventuel cofinancement, le budget prévisionnel (Produits-74 subventions) devra faire apparaître une ligne « subvention ARS » et une ligne « subvention CNDS ». Voir Annexe

- **Recommandations**

- Inscrire son action dans le temps, et privilégier une pratique sportive régulière au service d'un projet de la structure sportive
- Faire clairement apparaître le côté concret et réalisable du projet d'action
- Faire apparaître le rayonnement potentiel de l'action en termes de bénéficiaires envisagés, mais également en termes de partenaires
- S'appuyer sur les programmes « Sport Santé » des fédérations



<p>Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Centre Val de Loire, Loiret (45) Gildas GRENIER (PILOTE REGIONAL) gildas.grenier@jcs.gouv.fr</p>	<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir (28) Nathalie HABERT nathalie.habert@eure-et-loir.gouv.fr</p>	<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre (36) Marie-Hélène GUY marie-helene.guy@indre.gouv.fr</p>
<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre et Loire (37) Stéphanie LECOMTE stephanie.lecomte@indre-et-loire.gouv.fr</p>	<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Loir-et-Cher (41) Marilyne VERDIER marilyne.verdier@loir-et-cher.gouv.fr</p>	<p>Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher (18) Véronique DOLEANS veronique.doleans@cher.gouv.fr</p>